



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Algérie

Question écrite n° 49668

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les échanges patriotiques entre combattants français de la guerre d'Algérie et leurs homologues algériens ayant combattu dans les rangs du FLN. En effet, voici quelques années, sous l'égide et à l'initiative de plusieurs de ses prédécesseurs, des rencontres étaient intervenues entre des responsables d'associations d'anciens combattants de cette même période en Algérie. Ces rencontres avaient donné lieu à des retrouvailles parfois émouvantes et chaleureuses qui avaient beaucoup fait pour la reconstruction de l'amitié franco-algérienne. Dans la nouvelle période qui va suivre la réélection du président Bouteflika, de nouveaux moments vont s'ouvrir pour les relations entre nos deux pays : la dimension historique de notre passé commun est sûrement à revisiter, notamment, par la relance de ces « rencontres patriotiques ». Il lui demande donc s'il compte promouvoir à nouveau ces initiatives.

## Texte de la réponse

Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants accorde une grande importance au développement des relations entre les associations d'anciens combattants français et algériens et exprime notamment son soutien aux initiatives mises en place par les associations françaises. L'enjeu fondamental du développement de ces relations est en effet celui de la construction d'une mémoire partagée. Les associations d'anciens combattants peuvent et doivent être des acteurs essentiels de ce défi.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49668

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 mai 2009, page 4754

**Réponse publiée le :** 10 novembre 2009, page 10637